



Association

Ligue Réunionnaise de  
Tennis de Table

# COMPTE-RENDU FINANCIER

## EXERCICE : 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019

Dossier suivi par

Erik LAW WUN  
Trésorier

Courriel  
tresorier@lrтт.гe

Tom LAW DUNE  
Trésorier adjoint

Courriel  
tomld974@yahoo.fr

Adresse Siège social  
20 route Philibert Tsiranana  
97495 STE CLOTILDE

Site Internet  
www.lrтт.гe

Siret  
40900277100015

Code APE  
9312Z

RNA  
W9R1002606

### PREAMBULE

Nous n'allons pas particulièrement revenir sur une situation que nous avons suffisamment décrite l'année passée. Le constat était simple. Une gestion financière catastrophique de la LRTT l'avait presque conduite à sa dissolution. La Fédération avait alors été obligée de mettre l'association sous tutelle et de nommer un groupe de gestion (le CIT), chargé de redonner des couleurs à une Ligue bien mal en point.

Un an après le bilan est assez spectaculaire comme s'attachent à le prouver le rapport moral et d'activité à découvrir par ailleurs ainsi que le rapport financier ci-joint.

Plusieurs facteurs ont permis cet excellent résultat : des nouveaux gestionnaires impliqués et sérieux, une confiance affirmée de notre organisme de tutelle, la Fédération Française de Tennis de Table, un soutien très marqué et volontaire des différents organismes bailleurs de subventions (Région, Département, État au travers du CNDS, ORESSE, municipalités dans certains cas).

N'oublions pas les clubs qui, eux aussi, se sont appliqués à régler les sommes qui faisaient défaut (coût des licences entre autres).

Aussi la situation est redevenue normale, la Fédération nous a redonné nos délégations et donc l'avenir peut être envisagé beaucoup plus sereinement.

Nous avons vu que le rapport moral et d'activité caractérise l'année 2020 comme une année pivot, ou plutôt une année « socle » sur laquelle la LRTT va s'appuyer pour installer les conditions nécessaires à une mandature 2020/2024 sans doute plus ambitieuse dans des domaines traditionnels (le sportif) mais aussi plus innovants (le développement, les actions de promotion).

### EVALUATION DES OBJECTIFS DECLINES POUR 2019

Un certain nombre d'objectifs généraux et opérationnels (liés à la pratique sportive, à la promotion du tennis de table et l'aide aux clubs émergents) avaient été déclinés pour cette année 2019. La finalité consistait, à la base, de remettre sur de bons rails la comptabilité et la santé financière de la LRTT.

## **1. Négocier la dette auprès de la FFTT**

Nous aurions pu espérer un geste fédéral sur les sommes qui étaient dues par notre Ligue.

Cependant, déjà largement échaudée par une mésaventure survenue sur la mandature 2008/2012 (la Fédération avait alors consenti de gros efforts pour l'équipe qui dirigeait la Ligue entre 2012 et 2016), notre Fédération n'a pas estimé nécessaire de nous faire un quelconque « cadeau ». Elle savait pouvoir piocher dans les sommes réglées par les clubs.

La FFTT a cependant largement facilité la tâche de la trésorerie en mettant les sommes nécessaires à disposition, afin de régler les dépenses courantes (une sorte de prêt).

2/8

On ne peut que se féliciter de cette manière d'appréhender le problème car ceci a ainsi amené notre Ligue à se responsabiliser vis-à-vis de son organisme tutélaire. Le fait que la LRTT ait trouvé les moyens de recouvrer assez rapidement une condition de fonctionnement saine, a montré et prouvé qu'elle était tout à fait capable de redresser une situation difficile, avec sérieux et application.

## **2. Proposer un échéancier pour régler cette dette**

La Fédération nous a fait parvenir un récapitulatif de notre position financière vis-à-vis d'elle. Si nous étions d'accord avec les chiffres avancés, nous n'avons pour l'instant pas eu de commandement pour apurer la situation.

## **3. Rembourser les dettes contractées par ailleurs**

C'était un des points les plus gênants pour notre Ligue. Des fournisseurs attendaient leur règlement (ORESSE entre autres) et des huissiers nous sollicitaient. Toutes les dettes hors Fédération ont été réglées et la situation comptable est totalement clarifiée.

La LRTT est redevable d'une somme d'une centaine d'euros qu'elle ne peut honorer ... faute de savoir où et comment le faire. Notre Ligue est toujours soucieuse de régulariser au plus vite les situations et son temps de réaction dans ce domaine est des plus limité.

## **4. Mettre en place une comptabilité claire faisant appel aux attendus du métier (outils adaptés)**

Nos trésoriers sont des comptables de métier. Tout ce travail de gestion est réalisé dans les règles de la profession, avec sincérité et célérité. Lorsque des interrogations surviennent, les trésoriers font appel à des compétences externes pour avis et décision. Une comptabilité saine est la pierre angulaire de la réussite d'une association.

## **5. Élaborer des dossiers de demande de subventions crédibles et rémunérateurs**

Certains clubs, en 2018, s'étaient étonnés d'une absence de demande de subventions par l'équipe dirigeante alors en place.

La situation était devenue telle, qu'il était alors impossible de réclamer des soldes de subventions octroyées.

Le remplacement des subventions par des fonds venant d'actions de sponsoring s'était effectivement avéré non rémunérateur ... et surtout totalement utopique !

Les demandes de subventions ont donc particulièrement été travaillées par la nouvelle équipe, avec succès. A preuve la remise à flot des finances de la LRTT.

On ne peut envisager à ce jour d'association, telle que la nôtre (relativement modeste en termes de licenciés, en charge d'un sport médiatiquement peu reconnu), faire abstraction de demandes de subventions. C'est un non-sens absolu.

## **6. Prospecter auprès de sponsors éventuels**

S'appuyer sur les subventions est un fait. Il n'a cependant jamais été dit que nous rejetions toute forme de sponsoring.

Bien au contraire, les compléments apportés par des entreprises civiles ne peuvent que renforcer la diversité, la qualité et la richesse des actions programmées.

Il faut bien reconnaître que personne au sein de l'équipe dirigeante actuelle n'a eu le temps de s'occuper de prospection auprès de sociétés éventuellement intéressées par un partenariat avec la LRTT.

**7. Refondre et actualiser tous les tarifs administratifs des clubs (engagements, licences, équipes, ...)**

Ce travail a bien été effectué pour le début de la saison sportive.

Une nécessaire augmentation a ainsi été décidée (le coût des licences n'avait pas évolué depuis trois ans alors que la quote-part fédérale s'alourdissait d'année en année) et un document très clair a été envoyé aux clubs. Il sert de base à toutes les transactions financières entre les clubs et la Ligue.

3/8

**8. Ajuster les tarifs des sanctions sportives en s'appuyant sur les recommandations de la commission sportive**

En complément du travail précédent, tous les acteurs sportifs connaissent les sanctions financières encourues pour manquement envers la réglementation.

**9. Dresser une liste et un barème des actions remboursables (déplacements terrestres), indemnisables (encadrements technique) et subventionnables (déplacements aériens)**

C'était une volonté forte de la nouvelle équipe : mettre tous les clubs, tous les adhérents, toutes les différentes composantes de la gestion de Ligue, au même niveau d'information. Il n'y a plus aucune surprise puisque tout est cadré et balisé.

Les règlements et indemnités divers se font toujours très vite, selon des barèmes fixés à l'avance.

**10. Indiquer des procédures efficaces de paiement/remboursement aux associations**

Le virement de compte à compte est la méthode préconisée par la LRTT. Petit à petit les clubs, les fournisseurs, s'habituent à ce mode de transaction.

Dès que les conditions sont réunies (fourniture des pièces demandées et nécessaires telles que les factures, attestations de participation, etc.) les trésoriers procèdent aux virements, en temps et en heure.

**11. Renégocier, adapter et actualiser le contrat de location entre la LRTT et le comité de pétanque**

Ce contrat convient pour le moment. Nous n'avons pas voulu revenir dessus en 2019. En revanche il faudra le toiletter et le dépoussiérer pour la mandature à venir.

Comme on le verra ci-dessous dans la partie « Rapports et commentaires », la quasi-totalité des actions qui devaient être financées, l'ont été :

- La préparation des Jeux des Iles de l'Océan Indien 2019 : les regroupements, les stages, l'organisation des compétitions de sélection, la venue de relanceurs, l'achat de matériels individuels,
- La formation de cadres arbitres et juges-arbitres,
- L'organisation des diverses compétitions « traditionnelles » locales (championnats Vétérans, par Classements, Toutes Séries, Jeunes, Critériums, ...);
- L'achat de récompenses.

Nous avons en revanche été obligés de différer le stage de Jeunes initialement prévu au mois d'octobre 2019 par manque de structure sportive d'accueil. Ce stage a été reporté en janvier 2020.

On a aussi parlé d'un « éventuel » déplacement des sélections, en dehors de l'action JIOI. Cette possibilité n'a au final pas été retenue pour 2019.

N'oublions pas non plus les objectifs que nous nous étions fixés, liés à la promotion du tennis de table et l'aide aux clubs émergents. Tout cela a été réalisé.

- Subventionnement partiel d'actions de promotion (interventions dans les écoles, Téléthon, ...),
- Achat de tables pour les nouveaux clubs ou pour compléter le matériel des associations support de nos manifestations sportives,
- Entretien du site web de Ligue (hébergement, nom de domaine, ...).

## RAPPORTS ET COMMENTAIRES

Le compte-rendu financier concerne la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

### I) Disponibilités au 31/12/2019

Les soldes bancaires figurant sur le relevé bancaire et en comptabilité au 31/12/2019 s'élèvent à 50 074,69€. Le solde de la caisse au 31/12/2019 s'élève à 137,72€.

### II) Créances

4/8

Les créances au 31/12/2019 s'élèvent à 776,96€. En effet, des factures ont été émises pour 2 clubs (solde au 30/06/2019 ; lancement saison 2019/2020 et 1<sup>er</sup> acompte saison 2019/2020). Ces factures n'ont pas été réglées au 31/12/2019.

### III) Subventions à recevoir

Le montant des subventions à recevoir est de 4 994,00€. Il s'agit des soldes de subventions que la LRTT doit réclamer, en fournissant des pièces justificatives. Les soldes seront demandés au cours de l'année 2020.

### IV) Dettes

Les dettes fournisseurs au 31/12/2019 s'élèvent à 27,45€. La LRTT doit 100,00€ à un club pour la location d'une salle, mais nous n'avons à ce jour toujours pas de RIB pour règlement. Il y a également un trop payé de l'agence immobilière CITYA datant du 1<sup>er</sup> semestre 2018 de 72,55€.

La somme de 6 513,10€ a été enregistrée en facture non parvenue, car au 31/12/2019, la FFTT ne nous a pas encore réclamé les sommes dues. Néanmoins, en se basant sur la circulaire administrative 2018/2019, la part des licences 2018/2019 revenant à la FFTT a pu être calculée.

Les dettes fiscales s'élèvent à 544,00€. Cela correspond à la taxe foncière 2019. Le règlement de cette dette sera effectué tous les 15 du mois de janvier à octobre 2020 (10 échéances).

### V) Emprunts et dettes financières

Ce poste s'élève à 20 410,00€. Cela comprend :

- 20 000,00€ de versements de la FFTT sous forme de prêt immédiat de fonctionnement ;
- 410,00€ de cautions (montant déjà diminué des litiges survenus après la mise en place des cautions).

### VI) Produits constatés d'avance

La LRTT a reçu au cours de l'année 2019 la somme de 18 400,00€, soit 80% de la subvention de 23000,00€, dédiée aux programmes d'actions et à l'acquisition de matériel sportif. Cette subvention doit se réaliser au cours de l'exercice 2020.

### VII) Produits d'exploitation et exceptionnel

Les produits s'élèvent à 64 399,64€ dont 62 899,64€ pour les produits d'exploitation. Ils correspondent à la fois aux subventions de l'exercice 2019 et aux licences, affiliations, engagements aux compétitions et mutations réclamées aux clubs réunionnais. Des amendes d'un montant total de 240,00€ ont été infligés aux associations au cours de l'année 2019. À noter la reprise d'une provision pour un risque qui avait été établie en 2018, mais qui finalement n'a pas eu lieu.

Le loyer du comité régional de pétanque loué à la LRTT est toujours de 250,00€ par mois et est réglé mensuellement. Les recettes T-shirts TELETHON s'élèvent à 285,00€.

Les produits exceptionnels correspondent à une subvention fonctionnement du Conseil Départemental de La Réunion pour un montant de 1 500,00€.

### VIII) Charges d'exploitation

Le montant des charges d'exploitation s'élève à 53 355,01€.

Certains postes ont des montants plus significatifs, à savoir :

- Achats d'équipements sportifs pour 12 170,86€ : il s'agit d'achats pour les Jeux des Iles, c'est à dire des shorts, chemisettes et plaques. Il y a aussi des tables pour différents clubs, des raquettes pour les débutants au tennis de table, des trousseaux d'arbitrage ;

- Indemnités arbitres pour 1 648,00€ : cela correspond à toutes les indemnités JUGE-ARBITRE et JUGE-ARBITRE ADJOINT au cours des diverses compétitions de l'année 2019 ;
- Mise à disposition de la salle pour 1 250,00€ : la somme a été reversée aux différents clubs qui ont accueilli les compétitions et les journées de préparation aux JIOI 2019 ;
- Annonces et insertions pour 2 219,58€ : il s'agit de flochage et marquage T-shirts et sacs pour différents événements comme le Téléthon ou la journée des dames ;
- Récompenses pour 1 647,75€ : ce poste correspond à l'achat de coupes, médailles, plaques pour les compétitions et des remises de récompenses ;
- Voyages et déplacements pour 6 991,00€ : des indemnités pour les compétitions se déroulant en métropole ont été octroyées aux joueurs réunionnais, ainsi qu'une aide pour les créopolitains vers La Réunion (lié aux JIOI 2019) ;
- Hébergements pour 7 514,05€ : cela concerne les frais d'hébergement lors des séjours cohésion de l'équipe des Jeux des Iles, l'hébergement des relanceurs et d'une cadre fédérale
- Réceptions pour 5 634,55€ : cela concerne les frais de restauration pour l'équipe des Jeux des Iles, des repas des relanceurs et du cadre, les repas pour le stage jeunes, un pot lors de l'Assemblée Générale ;
- Licences pour 6 513,10€ : la FFTT ne nous a pas encore indiqué le montant des licences 2018/2019 à reverser, mais nous avons calculé sur la base de la circulaire administrative le montant qui devrait nous être réclamé par la fédération.

### IX) Résultat net

Au titre de l'exercice 2019, la LRTT termine sur un **résultat positif de 11 044,63€**. Nous vous proposons d'affecter ce résultat en report à nouveau.

### X) Comparaison entre le budget prévisionnel et le compte de résultat 2019

Les charges figurant au budget prévisionnel s'élèvent à 60 585,00€, alors que les charges réalisées s'élèvent à 53 287,79€.

A contrario, les produits figurant au budget prévisionnel s'élèvent à 60 585,00€, alors que les produits réalisés s'élèvent à 62 949,64€.

D'une manière générale, la LRTT a plus ou moins respecté le budget prévisionnel au cours de l'année 2019, dans ses grandes lignes.

Mais en regardant plus en détails, il y a certains postes significatifs qui ont des écarts importants :

- achats d'équipements sportifs : 12 170,86€ de réalisé contre 6 500,00€ de prévu, soit 87,24% de dépenses en plus que ce qui était prévu ;
- annonces et insertions : 2192,36€ de réalisé contre 0,00€ de prévu ;
- récompenses : 1 647,75€ de réalisé contre 3 000,00€ de prévu, soit 82,06% de dépenses en moins que ce qui était prévu ;
- voyages et déplacements : 6 991,00€ de réalisé contre 18 650,00€ de prévu, soit 166,77% de dépenses en moins que ce qui était prévu ;
- hébergements : 7 514,05€ de réalisé contre 4 000,00€ de prévu, soit 3 514,05€ de dépenses supplémentaires ;
- réceptions : 5 634,55€ de réalisé contre 3 500,00€ de prévu, soit 61% de dépenses en plus que ce qui était estimé ;
- participation stages : pas de stages en 2019, reporté en janvier 2020 pour les jeunes. Il n'y a pas eu de stages hors département en 2019 alors que cela était indiqué dans le budget prévisionnel ;
- subventions : l'Agence Nationale du Sport nous a octroyé 14 000,00€ alors que cela n'était pas prévu dans le budget prévisionnel.

### Commentaire général :

La LRTT termine l'année 2019 sur un résultat bien plus important qu'en 2018. À noter que l'exercice 2018 comprenait seulement les quatre derniers mois de l'année. Il est donc difficile de faire une comparaison entre les exercices.

Ce résultat de 11 044,63€ s'explique par les subventions reçues des divers organismes, à savoir la REGION REUNION, le DEPARTEMENT DE LA REUNION, le CNDS / AGENCE NATIONALE DU SPORT, mais aussi par les sommes récoltées aux différents clubs au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019. Les dépenses de la Ligue ont été bien inférieures aux recettes. Certes il y a eu une maîtrise des dépenses 2019, mais la LRTT doit poursuivre, voire accentuer les investissements pour l'année 2020, puisque la ligue a les capacités financières pour le faire.

Un mot sur les JIOI 2019 : le montant total des dépenses engagées est de 19 537,54€. Le montant des subventions reçues pour cet événement s'élève à 16 899,00€.

Nous tenons encore à remercier la REGION REUNION, le DEPARTEMENT DE LA REUNION et le CNDS qui, sans leur soutien, n'auraient pas permis à la sélection REUNION TENNIS DE TABLE de se préparer les Jeux des Iles de l'Océan Indien dans de telles conditions.

6/8

## OBJECTIFS 2020

Nous gardons le schéma décrit ci-dessus avec des objectifs généraux et des points plus particuliers à prendre en compte

1. Le grand chantier consistera à obtenir des subventions supplémentaires pour notre Ligue. On sait qu'il y a eu un frein certain sur les sommes qui devaient normalement nous revenir (avant 2018) pour développer de manière plus conséquente, nos actions. A nous de retrouver les chiffres espérés.
2. Ceci passera par une maîtrise des procédures mises en place par l'ANS et reprises par notre Fédération. Nous ne devons pas rater les opportunités qui se présenteront, sachant que la FFTT est aussi dans l'expectative sur ce dossier.
3. La recherche de sponsors. Comme on l'a vu dans les conclusions de l'année passée, les actions partenariales entre la Ligue et des entreprises ne peuvent se suffire à elles-mêmes, ou du moins ne sont pas pérennes dans le temps.

Cependant nous devons absolument nous appuyer sur ces possibilités de financement qui ne peuvent qu'améliorer la qualité de nos actions.

D'autre part, un sponsoring fort représente un plus certain à la reconnaissance de notre activité auprès du grand public et des adhérents.

4. Il existe une convention partenariale entre la FFTT et notre Ligue. Nous ne connaissons pas exactement les contours de cette coopération.

S'il est d'usage que les Ligues alimentent financièrement les fédérations (comme le font les clubs pour les Ligues), il ne serait pas dans notre intérêt financier que nous ne récupérions qu'une petite partie des sommes qui sont versées annuellement (licences, engagements aux compétitions, ...).

Il est assez urgent de se pencher sur cette situation et voir comment on peut en tirer parti.

5. L'augmentation des coûts de licences et mutations à l'aube de la saison 2019/2020 a permis de rattraper le débours qui s'était creusé depuis 3 ans auparavant. Nous ne voyons donc pas l'intérêt de ré augmenter tous les tarifs administratifs.

Les clubs dépenseront les mêmes sommes en 2020 qu'en 2019.

6. Il est cependant un domaine sur lequel nous devons porter notre attention. Volontairement, les formations en arbitrage, juge-arbitrage, les formations d'entraîneurs, ont totalement été gratuites pour les adhérents. Cela relève bien entendu d'une certaine logique et du désir de voir repartir au plus vite l'activité.

Malheureusement le « retour sur investissement » n'est peut-être pas au rendez-vous. Il n'est que de s'intéresser au domaine du juge-arbitrage pour constater que les nouveaux diplômés ne se sont impliqués que fort peu après leur formation. Il n'est pas très satisfaisant d'investir « à perte » sur ce type d'actions.

Des actions de formation étant à nouveau programmées en 2020, la Ligue doit réfléchir à un moyen de mobiliser au mieux les personnes qui auront été formées.

7. La dotation des clubs et l'aide aux clubs formateurs sont deux avancées majeures.

La Ligue doit intensifier ces actions de soutien (matériel sportif, matériel didactique, aide à l'encadrement, ...) envers les clubs qui cherchent à se développer et/ou à améliorer leurs prestations (qualité de l'accueil, de l'encadrement, ...).

Les clubs phares et moteurs, supports des compétitions d'envergures de la Ligue ou de manifestation extra sportives marquantes, pourvoyeurs de jeunes talents, ne seront pas non plus oubliés.

8. Nos propositions de compétitions sportives traditionnelles sont intensifiées en 2020. Elles génèrent un coût non négligeable pour la Ligue : indemnités de juge-arbitrage, installation des salles, achat de matériels divers etc ...

Nous avons cependant décidé d'augmenter certaines indemnités (juge-arbitre) et aider le club vainqueur de la phase 1 en Régionale 1, par une dotation à utiliser en déplacement ou autre.

Ces compétitions traditionnelles entraînent aussi nécessairement l'achat de récompenses. Ce poste est, au vu du nombre de compétitions proposées, assez conséquent. Nous devons trouver une solution pour acquérir des coupes, médailles et trophées divers à moindre coût.

9. La Ligue va continuer à aider les équipes et les compétiteurs participants aux championnats de France.

Pour rappel, 16 joueurs en individuels ont pu bénéficier d'aides en 2019.

10. L'année 2020 verra aussi des sélections se déplacer pour des stages de formation à l'étranger. Une sortie est prévue pour les adultes en Chine au mois de juillet, une autre pour les Jeunes à Maurice (peut-être en mars).

Ces sorties sont très attendues ... mais très coûteuses.

11. La promotion et le développement de l'activité tennis de table sont un des piliers de nos actions futures. Les clubs ont déjà bénéficié de quelques avantages en 2019. Ils seront intensifiés en 2020.

De même, toutes les actions extra-sportives (téléthon, Journée des Dames, ...) seront toujours soutenues financièrement.

12. Comme signalé dans l'évaluation des objectifs 2019, le bail qui nous lie au comité de Pétanque doit être réétudié et revu.

## CONCLUSION

La LRTT dispose d'une comptabilité à présent saine. Ce résultat très positif peut apparaître surprenant au vu de l'état de la comptabilité en 2018 et de la sonnette d'alarme que nous avons tirée l'année passée, à la même époque.

C'est l'extrême rigueur et la grande prudence des trésoriers qui ont permis ce résultat.

N'oublions pas que de nombreuses incertitudes pesaient sur nos têtes (dettes, créances, huissiers, ...).

Volontairement aucune dépense de « bien-être » n'a été engagée. Le moindre euro versé avait toujours son utilité, ne l'était que de manière très réfléchie et toujours utilisé dans un but sportif, de formation ou de promotion.

D'autre part, la nouvelle équipe découvrant une situation assez nouvelle, elle n'avait pas encore une vision globale et proche de la réalité des sommes qui pouvaient être engagées réellement.

Enfin il était nécessaire de reconstituer un (petit) capital afin de pouvoir faire face aux dépenses courantes qui ne manquent pas de venir au cours d'une saison (petit matériel sportif, réceptions, etc.).

Une belle dynamique s'est engagée et la Ligue désire garder un haut niveau de prestations offertes à ses clubs et ses licenciés. Elle veut continuer à s'engager pour les compétitions traditionnelles et nationales, les stages locaux ou hors département, les formations, l'aide aux clubs et la promotion de l'activité.

Il faudra bien penser à diversifier les sources de revenus (sponsoring) alors que l'on sait que la piste « subvention » n'est peut-être pas la plus sûre et que nous faisons tout pour contenir du mieux possible les dépenses des clubs.

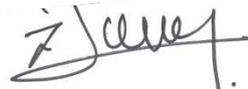
Le challenge est d'importance.

Nous vous remercions de votre attention.

8/8

**La présidente**  
  
**Isabelle ALLIOT-MICHOUX**

**Ligue Réunionnaise de Tennis de Table**  
  
- Présidente -  
20 rue Phillibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde  
Tél. : 0692 86 30 20 - Mèl. : presidente@lrrtt.re - Site Web : www.lrrtt.re

**Le trésorier**  
  
**Erik LAW WUN**

**Le trésorier adjoint**  
  
**Tom LAW DUNE**